

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2013

Présents : 13

Absent excusé (sans pouvoir) : Jean-Philippe Vinay

Ouverture de la séance : 20h 06

Informations préalables par Monsieur le Maire :

- Absence de la secrétaire de Mairie du 31 octobre au 11 novembre.
- affichage des Droits de l'Homme et du Citoyen dans chaque école.
- Pour le 11 novembre : participation des enfants des écoles, drapeaux aux frontons des écoles.
- C'est l'association « *bibliothèque* » qui organisera la *Saint Patrick* en mars prochain.
- Décoration d'Alain Charrier de la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports.
- Le Maire propose au Conseil d'ajouter 2 délibérations : n°6, consommation d'eau par les Etablissements Albert, n°7, achat de photocopieurs. Accord du Conseil.

1ère délibération : *Syndicat d'irrigation de la Drôme*

Désignation de 2 délégués avant le 20 novembre.

Les candidats Pascal Dejoux et Jean-Philippe Vinay sont désignés à l'unanimité.

2e délibération : *salle polyvalente*

Révision du règlement relatif à la location de la salle par des chabrillanais ou par des extérieurs. Le précédent datait de 2010, le nouveau est applicable au 1er janvier 2014. Toute demande de réservation doit de faire par écrit. Le chèque de caution de 500 € sera rendu dans les 10 jours si pas de dégradation ou plaintes pour tapage nocturne. Interdiction de dormir dans la salle sauf pour un besoin de gardiennage du matériel. Une discussion s'engage sur le montant des tarifs de location (qui le plus souvent couvre un week-end).

Pour les chabrillanais, il est proposé de passer de 130 € à 150 € : 12 voix pour, une voix contre. Pour les locataires extérieurs à la Commune, le Conseil rejette la proposition à 300 € (10 voix contre, 2 pour, 1 abstention) mais vote à la majorité pour un montant de la location à 250 €.

3e délibération : *adhésion à la Mutuelle Nationale Territoriale*. Présenté par Guy Audras.

C'est une protection sociale et de prévoyance pour les agents communaux. Le Centre de gestion a mis en concurrence plusieurs mutuelles et il a retenu comme la plus avantageuse la MNT. Ex : en cas d'absence pour maladie, l'agent bénéficiera de 3 mois de plein salaire et de 9 mois de ½ salaire avec un relai par la MNT pour assurer le manque à gagner. Il existe plusieurs niveaux de garantie avec des tarifs différents. Le niveau 2 a été choisi (invalidité, indemnités journalières). Une convention de participation sera signée par la Mairie pour ses agents (seuls les agents titulaires y ont droit) Il sera versé mensuellement, à chaque agent, la somme de 6 €.

L'adhésion à la MNT a été adoptée à l'unanimité.

4e délibération : la garderie périscolaire

Le Conseil a déjà délibéré sur le montant du forfait du matin à 2 € et du tarif horaire l'après – midi à 1,50 €. Le mot « forfait » n'ayant pas été précisé, il y a eu un vice de forme.

Nouveau vote à l'unanimité

5e délibération : programme 2014 pour la voirie.

Le devis (JPV) pour la réfection de la route de Peygranet s'élève à 26.000 € (27029 € TTC).

Ces travaux devront être décalés, la priorité est donné au pont Saint Laurent.

Dépôt d'une demande de subvention au Conseil Général.

Ces travaux seront cependant inscrits au budget 2014. Leur réalisation n'est pas certaine.

Adopté à l'unanimité

6e délibération : consommation d'eau par les Etablissements Albert

Une consommation de 6135 m³ d'eau a été relevée en 2013 alors que la consommation en 2012 était de 653 m³. Découverte d'une fuite d'eau à l'usine.

Il est proposé d'établir une facture correspondant au 1/3 de la somme des 3 dernières factures annuelles.

Ce montage financier est adopté à l'unanimité.

7e délibération : achat de photocopieurs (Guy Audras)

Obtention d'un nouveau contrat de maintenance.

Achat de 2 nouveaux photocopieurs couleurs pour l'école et la secrétaire comptable.

Dépense prévue de 3000 €.

Adopté à l'unanimité.

Urbanisme :

- PC accordé pour réhabiliter une maison en ruine
- accord pour des panneaux solaires à la Plaine
- 1 PC retardé de 3 mois
- demande de division d'une parcelle
- demande pour la construction de piscine
- PLU : désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique. Devra agir entre le 15 nov. et le 15 déc.

Travaux :

- 1) « Opération chats » 28-31 octobre, avec la fourrière de Valence.

Pose de cages dans le château, la cour de l'école et l'église.

Chercher à identifier les chats (tatouage, puce électrique). Le coût d'une capture est de 65 €.

2) Travaux terminés ou en cours de l'être : calade, mur du cimetière, murs des remparts, la jachère à l'entrée du village.

3) Eglise St Julien (P. Gilouin). Monsieur Mangano, le maitre d'oeuvre, présentera son travail relatif au montant des travaux. Une 1ère estimation a été enregistrée au Conseil Général. La consultation des entreprises sera effectuée en 2014 après s'être assuré d'obtenir des subventions. Début des travaux avant juin. La part de la commune n'est pas connue à ce jour. Il est probable qu'il sera nécessaire de déposer une déclaration de travaux et non pas un PC.

Le dépôt du dossier concernant l'église (avec l'assainissement) pour obtenir une dotation de l'Etat, doit être fait avant le 10 décembre.

4) Fermeture de la décharge « German ». Il faut agir rapidement, le Conseil s'interroge sur le côté définitif ou non de cette fermeture. Achat d'une barrière d'une valeur de 1426 € HT.

5) Nouvel éclairage pour les fêtes de Noël : au coeur du village, en particulier sur la place Barnier (P. Gilouin).

Informations générales :

Visite des chambres d'hôte chez Madame Jouve et Fradin : appartements agréables, grand confort, occupés par des personnes âgées de la région.

Le 23 octobre une soirée a été organisée avec *les Amis de Chabrilan*, l'école laïque et l'association *Senteur et Pivoine* qui ont parfaitement organisé et animé les journées du Patrimoine.

Evocation, par Monsieur le Maire, de la modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2014. Des problèmes de personnel et financiers demeurent entiers. Ces difficultés sont générales dans la Drôme. Une motion est proposée par le Maire. Lecture de différents courriers.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h25